

Cote du document: EB 2012/107/R.15
Point de l'ordre du jour: 9 a) ii)
Date: 8 novembre 2012
Distribution: Publique
Original: Français

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de don au Burkina Faso pour le

Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural du Nord, Centre-Nord et Est (Projet Neer-Tamba)

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Cristiana Sparacino
Chargée de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2306
courriel: c.sparacino@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent septième session
Rome, 12-13 décembre 2012

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation d'approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	2
II. Description du projet	3
A. Zone d'intervention et groupe cible	3
B. Objectifs de développement du projet	4
C. Composantes/résultats	4
III. Exécution du projet	4
A. Approche	4
B. Cadre organisationnel	5
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	5
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	6
E. Supervision	6
IV. Coût, financement et avantages du projet	6
A. Coût du projet	6
B. Financement du projet	7
C. Résumé des avantages et analyse économique	7
D. Durabilité	8
E. Identification et atténuation des risques	8
V. Considérations d'ordre institutionnel	9
A. Respect des politiques du FIDA	9
B. Alignement et harmonisation	9
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	9
D. Participation à l'élaboration des politiques	9
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	10
VII. Recommandation	10

Annexe

Accord de financement négocié

Appendice

Cadre logique

Sigles et acronymes

CES	Conservation des eaux et des sols
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
CRA	Chambre régionale d'agriculture
DRS	Défense et restauration des sols
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
MAH	Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique
MEDD	Ministère de l'environnement et du développement durable
MRA	Ministère des ressources animales
PDRD	Programme de développement rural durable
PICOFA	Programme d'investissement communautaire en fertilité agricole
PNSR	Programme national pour le secteur rural
SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SYGRI	Système de gestion des résultats et de l'impact
S&E	Suivi-évaluation

Carte de la zone du projet

EB 2012/107/R.15



Source: FIDA
Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Burkina Faso

Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural du Nord, Centre-Nord et Est (Projet Neer-Tamba)

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Pays bénéficiaire du don:	Burkina Faso
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique
Coût total du projet:	114,6 millions d'USD*
Montant du don du FIDA:	33,2 millions de DTS (équivalant approximativement à 51,2 millions d'USD)
Contribution du pays bénéficiaire du don:	24,1 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	5,9 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	FIDA

* Le coût total du projet inclut un second financement du FIDA, qui sera mobilisé en 2013. La demande d'approbation du financement additionnel sera soumise au Conseil d'administration.

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don en faveur du Burkina Faso pour le Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural du Nord, Centre-Nord et Est (Projet Neer-Tamba), telle qu'elle figure au paragraphe 48.

Proposition de don au Burkina Faso pour le Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural du Nord, Centre-Nord et Est (Projet Neer-Tamba)

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Au cours de la période 2000-2009, la croissance économique du Burkina Faso a été en moyenne de 5,2% en termes réels, mais ce chiffre masque de fortes irrégularités dues aux aléas climatiques et à des chocs exogènes récurrents. En raison du taux de croissance démographique de 3,1%, le produit intérieur brut (PIB) par tête n'a progressé que de 2%. Pendant cette période, la croissance a été tirée principalement par les secteurs tertiaire et primaire, qui ont généré respectivement 3,1% et 1,3% du PIB. Les exportations ont progressé de 8,3% en moyenne annuelle, notamment du fait du doublement récent de la production d'or et des cours internationaux favorables. Ce produit figure désormais au premier rang des exportations, avant le coton. L'inflation a connu un pic de 12% en 2008 du fait de la crise alimentaire, mais elle a retrouvé un niveau stable de 2% par an.
2. Le Burkina Faso comptait 15,73 millions d'habitants en 2010. Les principales caractéristiques de cette population sont sa jeunesse (la tranche d'âge des moins de 15 ans représente 47% de la population) et sa ruralité (77% des habitants vivent en milieu rural). Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire a enregistré des progrès rapides, passant de 57% en 2005 à 74,8% en 2010. Le taux d'alphabétisation des jeunes était cependant de 28,7 % en 2010.
3. Les résultats de l'enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages 2009/2010 font apparaître un recul de l'incidence de la pauvreté limité à seulement 2,5% depuis 2003; 43,9% de la population vit actuellement en dessous du seuil de pauvreté¹, les régions du Nord (68%) et de l'Est (62%) étant les plus touchées. Cette réduction a été acquise essentiellement en milieu rural (de 52,3% à 50,7%), l'incidence de la pauvreté restant stable en milieu urbain (20%). La production céréalière du Burkina Faso, qui assure encore près des trois quarts des apports énergétiques, reste globalement excédentaire, mais la production moyenne par habitant est en baisse.
4. Environ 35% des enfants souffrent de malnutrition chronique (dont 15% sous la forme sévère), les régions les plus touchées étant l'Est (46,6%) et le Centre-Nord (39,1%). Les zones de vulnérabilité généralisée et d'insécurité alimentaire couvrent une vingtaine de provinces structurellement déficitaires, situées essentiellement dans quatre régions (Nord, Sahel, Centre-Nord, Est). Selon les prévisions pour 2011-2012, plus de la moitié des ménages (58%) ne seront pas autosuffisants en céréales. Cette proportion devrait atteindre 76% dans le Nord, 72,5% dans le Centre-Nord et 66% dans l'Est, régions qui sont pourtant essentiellement rurales. Le Burkina Faso reste un pays de fortes migrations externes, principalement vers la Côte d'Ivoire, mais surtout internes, des campagnes vers les centres urbains, mais aussi des zones rurales fortement peuplées du nord du pays vers les zones plus

¹ 203,5 USD au taux de change USD/FCFA de juillet 2012.

arrosées et où des terres agricoles restent disponibles (Boucle du Mouhoun, Centre-Est, Cascades et Est). Près des trois quarts (72%) des migrants ont moins de 40 ans.

5. Le Burkina Faso a adopté, en décembre 2010, le document de Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) pour la période 2011-2015. L'objectif consiste à obtenir une croissance économique induisant un accroissement significatif du revenu réel des ménages et une augmentation des biens et services dont les agents économiques peuvent disposer sans entamer le patrimoine national pour les générations futures. La SCADD est bâtie autour de quatre axes: i) une croissance accélérée; ii) la consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale; iii) le renforcement de la bonne gouvernance; et iv) la prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement.
6. La SCADD fixe des objectifs de croissance ambitieux, le taux devant progresser pour dépasser 10% à partir de 2015. La croissance attendue au niveau du secteur primaire devra venir de l'amélioration des rendements et de la productivité sous l'effet de la bonne pluviométrie et surtout les actions de: i) maîtrise de l'eau; ii) renforcement de l'action du gouvernement en matière de subvention des intrants agricoles; iii) encadrement technique des producteurs; iv) appui à la recherche agricole pour la création et l'introduction de variétés adaptées; et v) accès des producteurs à la mécanisation agricole et au crédit. On escompte également que les exportations agricoles – produits animaux inclus – contribuent, avec le secteur minier, à réduire le déficit commercial. La réalisation de ces objectifs reste cependant tributaire des conditions climatiques, de la paix sociale et de la poursuite de l'aide extérieure, et elle pourrait subir les répercussions d'éventuels chocs exogènes.
7. Pour ce qui est du secteur rural, placé sous la responsabilité des Ministères de l'agriculture et de l'hydraulique (MAH), de l'environnement et du développement durable (MEDD) et des ressources animales (MRA), les stratégies contribuant à la SCADD sont élaborées dans le cadre du Programme national pour le secteur rural (PNSR). Le document de programmation 2011-2015, harmonisé avec ceux des autres pays de la sous-région dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, a été adopté en juillet 2012. Les mécanismes de mise en œuvre ne sont pas encore finalisés. L'objectif global du PNSR est de contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte et à la réduction de la pauvreté. Il traduit, sous forme de sous-programmes cohérents, toutes les missions assignées aux trois ministères responsables du secteur. Le PNSR, qui devient le seul cadre de référence pour le financement et la mise en œuvre des actions du secteur, est articulé autour de cinq axes et 13 sous-programmes.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

8. La stratégie du FIDA au Burkina Faso vise à améliorer les conditions de vie et à accroître, sécuriser et diversifier les revenus des populations pauvres en milieu rural, en particulier des femmes et des jeunes. Cette stratégie, formalisée dans le document options stratégiques pour le programme-pays (COSOP), qui couvre la période 2007-2012, vise à construire des mécanismes institutionnels durables porteurs d'investissements, de politiques et d'innovations de nature à réduire la pauvreté par: i) l'augmentation des revenus du groupe cible à travers le développement de microentreprises et filières agricoles; ii) l'augmentation de la production et de la productivité agricoles grâce à l'introduction de technologies nouvelles (mise en valeur des bas-fonds, conservation des eaux et des sols, micro-irrigation, etc.); et iii) le renforcement du pouvoir d'action des ruraux pauvres, particulièrement les femmes et les jeunes, à travers leur participation aux décisions

concernant le choix et la gestion des investissements dans leurs villages et communautés et aux processus de sécurisation foncière.

9. Le portefeuille du FIDA au Burkina Faso comprend actuellement cinq programmes et projets en cours d'exécution: i) le Programme d'investissement communautaire en fertilité agricole (PICOFA); ii) le Programme de développement rural durable (PDRD); iii) le Projet d'appui aux filières agricoles (PROFIL); iv) le Projet d'irrigation et de gestion de l'eau à petite échelle (PIGEPE); et v) le Programme d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural (PASPRU). Le PICOFA et le PDRD, qui sont axés sur la gestion de la fertilité des sols, ont aidé les agriculteurs de leur zone d'intervention à appliquer des techniques de conservation des eaux et des sols (CES) telles que les *zai*², demi-lunes, cordons pierreux, barrières végétales et digues filtrantes. Ces programmes ont apporté une contribution importante dans des zones précédemment non agricoles, abandonnées depuis longtemps parce que considérées comme non récupérables. Les techniques de CES ont prouvé qu'il était possible de régénérer la couverture végétale de ces terres et de les remettre en culture. Les investissements dans les techniques de CES et de défense et restauration des sols (DRS) ne sont pas nouveaux au Burkina Faso. Par exemple, le FIDA a apporté un soutien important à la réalisation de ces techniques à travers son portefeuille d'investissements au cours des 30 dernières années. La CES-DRS a permis d'améliorer sensiblement les moyens de subsistance des populations rurales et de réhabiliter une vaste zone de terres dégradées.
10. Malgré les avancées réalisées, l'incidence de la pauvreté reste très élevée dans ces régions du Nord, Centre-Nord et Est du Burkina Faso. Elles sont confrontées à des conditions écologiques relativement difficiles liées à la fois au climat sahélien semi-aride et à une pression anthropique croissante. Une partie importante est soumise à un phénomène de dégradation des terres qui se manifeste par la disparition du couvert végétal, la fragilisation et l'appauvrissement des sols, l'érosion, et la baisse des nappes phréatiques. La pluviométrie est globalement faible, irrégulière et mal répartie. Les terres et les ressources en eau, pastorales et forestières sont les ressources naturelles sur lesquelles les populations rurales fondent en grande partie leur développement économique et social. Les activités agricoles restent très fortement tributaires de la variabilité des conditions agroclimatiques. De plus, la rigidité et l'instabilité des régimes traditionnels de sécurisation foncière constituent l'un des principaux obstacles à l'investissement dans l'agriculture et l'élevage.
11. Sur la base de ce constat, la stratégie du FIDA est de continuer à investir dans les zones d'intervention du PICOFA et du PDRD, deux programmes qui vont bientôt s'achever, en y ajoutant les deux dernières provinces de la région Centre-Nord. Grâce à une approche de reproduction à plus grande échelle, le nouveau projet du FIDA et du Gouvernement burkinabé, *Neer-Tamba*³, s'appuiera sur les activités de CES-DRS pour lesquelles le FIDA a apporté la valeur ajoutée la plus significative dans le cadre des projets antérieurs. En investissant dans le développement agricole et rural des régions du Nord, Centre-Nord et Est du Burkina Faso, le Projet Neer-Tamba sera parfaitement cohérent avec la SCADD et contribuera à la réalisation des objectifs du PNSR.

II. Description du projet

A. Zone d'intervention et groupe cible

12. La zone du projet est constituée des trois régions du Nord, Centre-Nord et Est. Le nombre total de villages est de l'ordre de 2 000. Sur les 12 provinces envisagées, 10 constituent les zones actuelles d'intervention du PDRD et du PICOFA, ce qui permettra de consolider et de valoriser les acquis de ces deux projets.

² Cuvettes traditionnelles améliorées.

³ *Neer-Tamba* signifie "l'espoir qui nous réunit".

13. La moitié des ménages des régions du Nord et du Centre-Nord et les deux tiers de ceux de la région de l'Est sont touchés par la pauvreté monétaire. En outre, une part plus réduite, mais importante (46% des ménages du Nord, 38% du Centre-Nord et 31% de l'Est), est en situation d'insécurité alimentaire chronique. En année agricole moyenne, seulement un tiers des ménages ruraux du Nord et Centre-Nord, et la moitié de ceux de l'Est, sont autosuffisants en céréales (pour la campagne 2011/2012, seulement un quart et un tiers respectivement, du fait de précipitations insuffisantes). Globalement, le bilan alimentaire de la zone d'intervention demeure déficitaire et la sécurité alimentaire des familles les plus vulnérables reste un défi essentiel.
14. La population cible du Projet Neer-Tamba est estimée à 190 000 ménages, soit environ 1 250 000 personnes. Elle est constituée des ménages ruraux touchés par la pauvreté monétaire et par l'insécurité alimentaire, soit un peu plus de la moitié des ménages de la zone du projet. Le groupe cible, autrement dit les bénéficiaires directs, sera constitué d'environ 40 000 ménages, dont un tiers au moins de jeunes ménages, qui bénéficieront directement d'un ou plusieurs appuis du projet. Le nombre de femmes qui accéderont directement, à titre personnel, à un ou plusieurs appuis du Projet Neer-Tamba est estimé à au moins 30 000.

B. Objectifs de développement du projet

15. La finalité du projet est l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales les plus défavorisées. Son objectif spécifique est d'aider les populations cibles à construire et renforcer leur autonomie et leur capacité à jouer un rôle moteur croissant, pleinement reconnu par les autres acteurs, dans la construction d'un tissu économique et social durable.

C. Composantes/résultats

16. La composante "Petits aménagements fonciers à l'échelle villageoise", la plus importante en termes budgétaires, vise à renforcer la résilience des ménages, des exploitations et des villages face aux aléas climatiques. Elle appuiera les activités suivantes: i) aménagement de petits bas-fonds permettant une maîtrise partielle de l'eau essentiellement destinée à la production de riz; ii) aménagement de petits périmètres maraîchers villageois autour de points d'eau ou de puits maraîchers; iii) aménagement individuel ou collectif de parcelles agricoles et récupération de terres dégradées par des techniques de CES-DRS; et iv) récupération de terres dégradées, à vocation sylvo-pastorale ou agricole, par des techniques mécaniques et/ou biologiques.
17. La composante "Intensification des petites exploitations et valorisation de leurs productions", qui concernera aussi bien les surfaces aménagées ou récupérées avec l'appui du projet, dans le cadre de sa première composante, que celles déjà exploitées, vise à favoriser l'intensification et la diversification des activités agricoles et de l'élevage et la valorisation des productions agro-sylvo-pastorales "vertueuses" en termes d'environnement et de reconstitution et gestion durables des ressources naturelles. Elle comprendra deux sous-composantes: i) renforcement de l'offre de services d'appui-conseil; et ii) appui aux initiatives locales de développement de la production agricole et de l'élevage ou de valorisation des ressources naturelles.
18. La troisième composante, "Structuration et mise en réseau des acteurs", comprendra trois sous-composantes: i) renforcement des capacités des populations cibles, des organisations rurales et des élus municipaux; ii) appui institutionnel aux chambres d'agriculture; et iii) appui institutionnel aux Directions régionales.

III. Exécution du projet

A. Approche

19. Dans toutes ses approches, actions, modes d'organisation et de mise en œuvre, le projet appliquera le principe général de subsidiarité qui consiste à privilégier les échelles plus "locales" par rapport aux plus "globales". Ce principe, essentiel à la

construction d'un tissu économique, social et institutionnel durable et efficace, s'appliquera en particulier aux dimensions géographiques et institutionnelles, mais aussi en matière de maîtrise d'ouvrage et de gestions des savoirs.

B. Cadre organisationnel

20. Le MAH assurera la tutelle technique du projet et créera le comité de pilotage du projet en application des textes actuellement en vigueur. Ce comité sera constitué de représentants: i) de l'État; ii) des élus des chambres régionales d'agriculture (CRA); iii) des organisations professionnelles agricoles; iv) des professionnels de la microfinance; et v) des associations régionales et municipales. Afin de faciliter la transition vers le PNSR, il comprendra également, dès le départ, un membre mandaté par le Secrétariat permanent à la coordination des politiques sectorielles agricoles. La présidence sera assurée par le Secrétaire général du MAH.
21. Le MAH, le MRA, le MEDD et le Ministère de l'économie et des finances désigneront, au sein de chacune de leurs Directions des études et de la planification, un coordonnateur qui participera à la supervision du projet. Initialement, le MAH créera une unité de gestion du projet dotée de l'autonomie administrative et financière établie à Ouagadougou, qui fonctionnera selon les règles de gestion axée sur les résultats.
22. Une fois les mécanismes de mise en œuvre du PNSR mis en place, le gouvernement et le FIDA décideront, d'un commun accord, du calendrier et des modalités précises de l'évolution du dispositif institutionnel et opérationnel. Dans ce cadre, le projet sera rattaché à deux sous-programmes du MAH: i) développement durable de l'hydraulique agricole, pour les aménagements et le volet foncier qui leur est lié (première composante); et ii) promotion de l'économie agricole, pour le reste des actions du projet. Une cellule technique spécifique au projet sera créée au sein de chacun de ces deux sous-programmes. Les équipes chargées de la coordination, de la gestion administrative et financière et du suivi-évaluation (S&E) seront rattachées au sous-programme de promotion de l'économie agricole.
23. Dès le démarrage, la mise en œuvre d'une partie des appuis du projet sera confiée aux CRA selon des modalités définies par une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue entre l'État et les CRA et acceptée par le FIDA.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

24. Le dispositif de S&E du projet devra permettre: i) de répondre aux besoins d'information du FIDA et du gouvernement sur les activités, les résultats immédiats et l'impact du projet à court et plus long terme; et ii) de produire, organiser et diffuser les informations nécessaires à son pilotage stratégique. Le S&E sera un élément essentiel de la mise à jour des stratégies et plans d'action et devra intégrer toutes les étapes des cycles de travail liés au projet. Une attention particulière sera portée au suivi de l'efficacité du ciblage.
25. Un mécanisme de S&E participatif sera instauré pour chaque domaine d'activité, ainsi qu'un dispositif transversal au niveau régional. Il comprendra notamment des ateliers organisés annuellement ou selon un rythme propre à chaque activité pour dresser un bilan et formuler des propositions. Les acteurs et partenaires clés de chaque activité seront invités à participer à ce processus, qui sera lancé et animé par les CRA. Le PNSR prévoit, dans chaque région, un cadre de concertation entre les acteurs du secteur rural. Le projet s'inscrira dans cette démarche et contribuera à la renforcer. Au-delà, au niveau de chaque région, les CRA et les Directions régionales organiseront des ateliers communs de S&E et de programmation spécifiques au projet.
26. En application du principe de subsidiarité, la stratégie du projet en matière de gestion des savoirs sera d'ancrer les compétences au sein de structures locales pérennes, en tout premier lieu les organisations rurales, mais aussi les CRA et les

Directions régionales, et d'aider ces acteurs locaux à se doter de dispositifs durables d'accès aux connaissances. Le projet sera un outil de mise en place et de vulgarisation des politiques et du cadre juridique et réglementaire du pays.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

27. Le projet disposera d'un compte désigné libellé en francs de la Communauté financière africaine (FCFA) ouvert dans la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, et d'un compte en FCFA alimenté par la contribution du gouvernement et les autres ressources du projet. Un audit global du projet, répondant aux normes internationales, sera réalisé chaque année par un cabinet sélectionné sur appel d'offres, auquel il sera demandé d'émettre des recommandations détaillées sur les procédures de gestion du projet.
28. Le système de marchés publics burkinabé transpose les directives de l'Union économique et monétaire ouest-africaine en la matière. En juin 2011, le Fonds monétaire international a fait de l'amélioration de la passation des marchés publics l'un des principaux défis que le gouvernement doit relever pour permettre à l'investissement public de contribuer à la SCADD au niveau nécessaire. Afin d'éviter des retards importants dans le démarrage du projet, les véhicules et équipements importés seront achetés dans le cadre d'un marché passé auprès d'institutions des Nations Unies. La Lettre au bénéficiaire comportera des dispositions visant notamment à assurer: i) la sélection des prestataires de services fondée sur la qualité et le coût; ii) la participation des communautés à la passation de marchés; iii) l'examen préalable des dossiers d'appel d'offres par le FIDA; et iv) la mention du rôle du FIDA. Les marchés entrant dans le cadre de la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage aux chambres d'agriculture, en particulier les appels à proposition pour le choix des opérateurs d'appui-conseil, seront passés et gérés par les chambres d'agriculture selon des procédures acceptables pour le FIDA. Conformément à l'orientation arrêtée pour la mise en œuvre du PNSR, une logique de gestion axée sur les résultats quantitatifs et qualitatifs sera adoptée pour tous les contrats et conventions passés dans le cadre du projet.

E. Supervision

29. La supervision du projet sera réalisée directement par le FIDA, en collaboration avec le gouvernement. Parallèlement, le bureau de pays du FIDA au Burkina Faso, opérationnel depuis octobre 2010, assurera la proximité nécessaire au renforcement de la mise en œuvre. Pendant la troisième et la sixième année du projet, un examen intermédiaire conjoint sera réalisé par le FIDA et l'État. Il s'agira de dresser le bilan des actions réalisées par rapport aux objectifs fixés et d'analyser la pertinence des méthodologies, les réussites, les difficultés et les échecs. Ce sera également l'occasion de vérifier le niveau de décaissements des ressources et de déterminer s'il est nécessaire de réaffecter les fonds disponibles et/ou d'apporter des ressources complémentaires. Enfin, une mise à jour des plans d'action pour la durée du projet restant à courir sera proposée pour consolider ou réorienter la stratégie et la mise en œuvre et assurer la réalisation des objectifs.

IV. Coût, financement et avantages du projet

A. Coût du projet

30. La durée du projet sera de huit ans. Le coût total est estimé à 56,6 milliards de FCFA, soit 114,6 millions d'USD, y compris les imprévus physiques et financiers. Les coûts de base sont estimés à 47 milliards de FCFA, soit 89,5 millions d'USD au taux de change moyen de 495 FCFA pour 1 USD. Un montant égal à 10% des coûts de base a été prévu pour couvrir les aléas d'exécution. Calculés sur la base d'une inflation internationale de 2% par an et d'une inflation interne de 3% par an pour l'ensemble de la durée du projet, les imprévus financiers correspondent à 19% des coûts de base.

B. Financement du projet

31. Le projet mobiliserait deux financements de la part du FIDA: un premier don d'un montant de 51,16 millions d'USD en 2012 accordé sur la base des fonds actuellement disponibles au titre de l'allocation du présent cycle du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) 2010-2012, et un second financement dans le cadre du prochain cycle SAFP 2013-2015, et/ou un cofinancement éventuel. La demande d'approbation du financement SAFP additionnel sera soumise au Conseil d'administration. La contribution du FIDA représente 73,8% de l'enveloppe financière totale du projet. La contribution des bénéficiaires, fournie essentiellement sous forme de main-d'œuvre, est estimée à 5,9 millions d'USD, soit environ 5,2% du budget total du projet. La contribution du gouvernement, taxes incluses, est estimée à 24,1 millions d'USD, et représente 21,1% du coût total du projet, et 22,2% si l'on ne tient pas compte de la contribution des bénéficiaires. La contribution du gouvernement, nette de taxes, est estimée à 9,7 millions d'USD, soit environ 8,4% du coût total du projet.

Coûts du projet par source de financement

	Don du FIDA		Contribution du gouvernement		Contribution des bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Aménagements et valorisation du potentiel productif											
Aménagements	30 017,7	72,2	6 972,8	16,8	4 603,9	11,1	41 594,3	36,3	4 060,5	31 370,5	6 163,4
Récupération terres dégradées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appui maîtrise d'ouvrage et sécurisation foncière	7 430,6	74,9	2 492,1	25,1	-	-	9 922,6	8,7	1 462,7	7 253,7	1 206,3
Sous-total	37 448,2	72,7	9 464,9	18,4	4 603,9	8,9	51 517,0	44,9	5 523,2	38 624,2	7 369,6
B. Intensification et valorisation											
Renforcement de l'offre de services d'appui-conseil	15 146,6	75,0	5 048,9	25,0	-	-	20 195,5	17,6	3 382,0	14 026,3	2 787,2
Appui aux initiatives locales de développement de la production	9 294,5	74,9	1 804,4	14,5	1 306,1	10,5	12 404,9	10,8	264,5	11 765,7	374,7
Sous-total	24 441,1	75,0	6 853,2	21,0	1 306,1	4,0	32 600,4	28,4	3 646,5	25 792,0	3 161,9
C. Renforcement des capacités											
Population cible	6 791,8	75,0	2 263,9	25,0	-	-	9 055,8	7,9	113,5	8 006,1	936,2
Chambres d'agriculture	8 179,2	74,4	2 818,4	25,6	-	-	10 997,6	9,6	2 903,1	6 373,7	1 720,8
Directions régionales	2 172,8	71,8	854,4	28,2	-	-	3 027,2	2,6	1 438,8	967,1	621,4
Sous-total	17 143,8	74,3	5 936,8	25,7	-	-	23 080,6	20,1	4 455,4	15 346,8	3 278,4
D. Gestion du projet											
Personnel	1 706,8	75,0	568,9	25,0	-	-	2 275,7	2,0	-	2 275,7	-
Équipements, études	1 690,7	74,2	587,2	25,8	-	-	2 277,9	2,0	317,7	1 761,1	199,1
Fonctionnement	2 171,9	75,0	724,0	25,0	-	-	2 895,9	2,5	718,4	1 743,1	434,4
Sous-total	5 569,4	74,8	1 880,1	25,2	-	-	7 449,5	6,5	1 036,1	5 780,0	633,5
Coût total du projet	84 602,6	73,8	24 134,9	21,1	5 910,0	5,2	114 647,5	100,0	14 661,2	85 542,9	14 443,4

C. Résumé des avantages et analyse économique

32. Le taux de rentabilité économique sur 25 ans est estimé à 17,6%, l'investissement étant récupéré au bout de 15 ans à partir du démarrage de la mise en œuvre. La valeur ajoutée additionnelle créée par le projet et obtenue par les bénéficiaires directs en "régime de croisière" est estimée à environ 18 millions d'USD par an.
33. Au-delà des avantages directement quantifiables, le projet contribuera à freiner l'exode rural et l'émigration, en permettant à environ 12 000 jeunes ménages d'accéder, de façon sûre et durable, à des parcelles aménagées, ce qui facilitera leur installation dans les zones d'intervention. À ces possibilités directes d'emplois nouveaux viendront s'ajouter les perspectives créées en milieu rural du fait de l'accroissement de la demande de biens et services émanant des bénéficiaires directs. Les aménagements et/ou les techniques d'intensification devraient permettre à environ 40 000 ménages directement concernés (un quart environ des ménages vulnérables de la zone) d'améliorer leur sécurité alimentaire. Ces avantages seront obtenus sans entraîner de dégradation des ressources naturelles, mais au contraire en généralisant de bonnes pratiques de reconstitution et de gestion durable. Les campagnes d'alphabétisation devraient permettre à environ 20 000 adultes, dont une grande majorité de femmes, mais aussi des jeunes déscolarisés (garçons et filles), d'accéder à des supports écrits et de pratiquer le calcul élémentaire. Les

formations techniques plus spécifiques s'adresseront à au moins 10 000 personnes au total. Les actions d'information, éducation et communication menées dans les villages devraient concerner directement 15 000 participant(e)s au moins.

D. Durabilité

34. En termes de durabilité de l'impact du projet, les aménagements fonciers et les aménagements de maîtrise et de valorisation des eaux de surface représentent l'une des principales marges de progression de la productivité des petites exploitations familiales, et elles constituent souvent un point de départ permettant d'exploiter les autres possibilités d'intensification de manière à obtenir de nouveaux gains de productivité. L'approche du projet privilégie la durabilité technique des infrastructures, mais aussi leur viabilité sociale. Plutôt que de favoriser la concentration foncière au sein des périmètres aménagés, il privilégiera l'insertion et la sécurisation foncières des plus défavorisés (femmes, jeunes ménages et ruraux ne disposant pas de terres aménagées). Ces aménagements et, au-delà, l'ensemble des techniques et trajectoires d'intensification promues, contribueront à préserver et valoriser le potentiel durable de ressources naturelles, mais aussi à le reconstituer et l'accroître. Les gains de productivité obtenus contribueront à maintenir et pérenniser un tissu dense de petites exploitations familiales. Le projet contribuera à l'ancrage des compétences techniques aux échelles les plus locales et à la création de mécanismes durables d'accès aux savoirs et de diffusion et partage des connaissances et des compétences.
35. À moyen et long terme, la mise en place d'un cadre partenarial associant État central et collectivités locales à des organisations professionnelles fortes, ainsi que l'émergence et le renforcement des chambres d'agriculture, sont essentiels pour assurer la durabilité de l'impact. Le projet y contribuera en favorisant le fonctionnement de ce cadre partenarial aux échelles où il interviendra directement et la participation équitable des populations cibles du FIDA.

E. Identification et atténuation des risques

36. La responsabilisation des acteurs non étatiques et la mise en place d'une gestion partenariale du développement rural rompent avec des pratiques solidement ancrées, qui confient la responsabilité exclusive de la planification, mais aussi de la mise en œuvre du développement rural, aux agents de l'État. Ce nouveau cadre, qui confie des rôles déterminants aux organisations professionnelles, aux chambres d'agriculture et aux autres acteurs locaux, est cohérent avec l'évolution institutionnelle générale du pays, qui a introduit la décentralisation à l'échelle communale et régionale. Il demande, cependant, l'établissement de nouvelles formes de relations (moins hiérarchiques et plus partenariales) entre les différents acteurs, et il supposera la redéfinition et la clarification des rôles, prérogatives et responsabilités de chacun.
37. Comme l'exemple de la décentralisation le montre, ce processus doit être progressif et s'inscrire dans une perspective à moyen et long terme. Le projet soutiendra cette transition en se positionnant clairement, dès le début, dans la logique de cette nouvelle organisation institutionnelle, mais il veillera: i) à renforcer les acteurs émergents et à leur confier des responsabilités; ii) à contribuer à introduire et renforcer, aux échelles régionales et provinciales, les types de relations partenariales qui sont déjà amorcées entre ces acteurs et l'État à l'échelle nationale; et iii) à aider les acteurs "traditionnels" à s'affirmer dans leurs nouvelles fonctions et à nouer des partenariats avec les nouveaux acteurs.
38. Face au risque que constituent les pratiques foncières traditionnelles et leur pouvoir de blocage et/ou de frein à l'investissement rural, et notamment à celui des populations cibles du FIDA, dont le pouvoir de négociation reste extrêmement faible dans ce système traditionnel, le projet se situera également dans une logique de promotion et de gestion de la transition à moyen et long terme; à cet effet: i) il favorisera une large diffusion, compréhension et appropriation des textes par les

différents groupes d'intérêt; ii) il introduira progressivement les nouvelles modalités prévues par les textes; et iii) il permettra aux acteurs et partenaires du projet de participer à l'observation et l'analyse des pratiques sociales nouvelles suscitées par ces nouveaux textes législatifs et réglementaires.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

39. Le projet est conforme au Cadre stratégique du FIDA 2011-2015 et aux politiques du FIDA en matière de ciblage et concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le foncier et la finance rurale. Il est conforme à la Stratégie du FIDA concernant le changement climatique et à la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement du FIDA.
40. Le projet ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs en matière environnementale et sociale et, par conséquent, il est classé dans la catégorie B. En effet, les aménagements qui seront réalisés contribueront à régénérer ou récupérer les ressources naturelles des zones d'intervention ou à en améliorer la résilience. Les techniques de CES-DRS ont prouvé leur impact positif sur l'environnement et leur capacité à construire des trajectoires d'intensification "vertueuses" dans ce domaine.

B. Alignement et harmonisation

41. Le projet appuiera le gouvernement dans la réalisation de la SCADD et la mise en œuvre du PNSR en soutenant la construction du nouveau cadre institutionnel du secteur rural; à cet effet, il renforcera les chambres d'agriculture et les organisations professionnelles et favorisera leur structuration par métier et/ou filière, la modernisation de l'appareil administratif déconcentré et son recentrage sur les fonctions régaliennes de l'État. Il consolidera ainsi des bases essentielles à une gestion partenariale du développement rural prenant en compte les intérêts des groupes cibles du FIDA.
42. De plus, le projet s'articulera avec le Programme national de gestion des terroirs, le Programme d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales et le Projet d'amélioration de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire, financés par la Banque mondiale, et avec le programme en cours et le futur programme de la Coopération danoise (Programme d'appui au développement de l'agriculture au Burkina Faso et Programme de croissance et d'emploi en milieu rural). L'ensemble de ces projets et programmes partagent une même préoccupation: il s'agit de contribuer à mettre en place des structures, approches, instruments et procédures innovants et pérennes que l'État et ses partenaires, en particulier les chambres d'agriculture et les organisations professionnelles, puissent progressivement s'approprier, de manière à contribuer conjointement à la mise en œuvre du PNSR et à la réalisation de la SCADD.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

43. Le Projet Neer-Tamba continuera à investir dans les zones d'intervention du PICOFA et du PDRD, deux programmes dont l'achèvement est proche. Grâce à une approche de reproduction à plus grande échelle, le projet s'appuiera sur les activités de CES-DRS pour lesquelles le FIDA a apporté la valeur ajoutée la plus significative dans le cadre des projets antérieurs.

D. Participation à l'élaboration des politiques

44. Le projet sera un outil de déploiement et de vulgarisation des politiques et du cadre juridique et réglementaire du pays. Il servira également à contribuer à leur perfectionnement et leur enrichissement, notamment en matière: i) de nouvelles formes d'articulation et de partage des rôles entre l'État et les acteurs ruraux, en particulier les chambres d'agriculture; ii) de conseil agricole; et iii) de pratiques foncières.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

45. Un accord de financement entre le Burkina Faso et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti au pays bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
46. Le Burkina Faso est habilité, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
47. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

VII. Recommandation

48. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera au Burkina Faso un don d'un montant équivalant à trente-trois millions deux cent mille droits de tirage spéciaux (33 200 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Accord de financement négocié:

"Projet de gestion participative des ressources naturelles et du développement rural du Nord, Centre-Nord et Est"(Projet Neer-Tamba)

(Négociations conclues le 31 octobre 2012)

Le Burkina Faso ("le Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2), et les clauses particulières (annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un don ("le don"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. Le montant du don est de 33 200 000 DTS (équivalent à 51 160 000 USD).

2. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

3. Dès l'entrée en vigueur de l'Accord de don, le Bénéficiaire ouvrira au nom du Projet un compte désigné en Francs de la communauté financière africaine (« FCFA ») auprès de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (« BCEAO ») à Ouagadougou pour recevoir les ressources du don.

4. Le Bénéficiaire fournit des fonds de contrepartie aux fins du projet pour un montant de 7 216 400 000 FCFA, soit environ 21% du coût total du projet, représentant sa contribution, y compris l'ensemble des droits, impôts et taxes grevant les biens et services qui seront pris en charge par le Bénéficiaire au moyen d'exonérations des droits et taxes sur les importations ou en recourant à la procédure des chèques tirés sur le Trésor. Le Bénéficiaire ouvrira un compte trésor en FCFA où il procédera au virement des fonds de contrepartie du Projet.

5. Dès l'entrée en vigueur de l'Accord de don, un compte de Projet libellé en FCFA destiné à recevoir les ressources provenant du don sera ouvert au nom du Bénéficiaire auprès d'un établissement bancaire acceptable pour le FIDA.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique (« MAH ») du Bénéficiaire.
2. Les autres parties au Projet sont le Ministère des ressources animales (« MRA ») et le Ministère de l'environnement et du développement durable (« MEDD ») du Bénéficiaire.
3. La date d'achèvement du projet est fixée au huitième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du don et la supervision du Projet.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des motifs supplémentaires de suspension du présent accord:
 - a) Le Manuel d'exécution du Projet ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds et lorsque le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le Projet.
 - b) Les cadres principaux du Projet, à savoir le Coordonnateur de l'Unité de gestion du Projet (« UGP »), le Responsable administratif et financier, le Responsable de suivi-évaluation, le Responsable de la Cellule Aménagements et le Responsable de la Cellule Économie Agricole ont été retirés du Projet sans l'assentiment préalable du Fonds.
2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles, préalables aux retraits des fonds:
 - a) Le compte désigné a été ouvert auprès de la BCEAO;
 - b) Les fonds de contrepartie pour la première année ont été inscrits dans la loi de finance du Bénéficiaire et un premier dépôt de 74 500 000 FCFA a été effectué par le Bénéficiaire;
 - c) Le Comité de Pilotage (« CP ») et l'UGP ont été créés par arrêtés ministériels et les cadres principaux du Projet ont été recrutés avec l'accord du Fonds;
 - d) La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'Agent Principal du Projet et les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) a reçu l'avis de non objection du Fonds et a été signé par les deux parties;
 - e) Le Manuel d'exécution a été approuvé par le Fonds; et
 - f) Les rapports finaux d'audit pour le Projet d'Appui aux Micro-Entreprises Rurales (« PAMER ») Prêt No. 502-BF et le Projet pour la Promotion d'Outils

Innovateurs pour la Microfinance et le Développement des Entreprises Rurales (« PROFINDER ») Don No. SUPP-IT-56-BF signés entre le Bénéficiaire et le Fonds ont été soumis au Fonds.

3. Le présent accord est soumis à la ratification du Bénéficiaire.
4. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le Bénéficiaire:

Ministre de l'Économie et des Finances
03 B.P. 7008
Ouagadougou 03
Burkina Faso

Pour le Fonds:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le présent accord, en date du [introduire date], a été établi en langue (française) en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour le Bénéficiaire.

BURKINA FASO

[Introduire le nom du représentant autorisé]
[Introduire son titre]

FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Kanayo F. Nwanze
Président

Annexe 1

Description du projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du projet

1. *Population cible.* Les bénéficiaires du Projet sont les ménages ruraux touchés par la pauvreté monétaire et par l'insécurité alimentaire dans les régions de l'Est, du Centre-Nord et du Nord (la "zone du Projet"), soit un peu plus de la moitié des ménages dans la zone du Projet. La population cible du Projet est estimée à 190 000 ménages, soit environ 1 250 000 personnes parmi lesquels 40 000 ménages seront ciblés directement.

2. *Objectif général.* Le Projet a pour objectif général l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales les plus défavorisées dans la zone du Projet.

3. *Objectif spécifique.* L'objectif spécifique du Projet est d'appuyer les bénéficiaires à construire et à renforcer leur autonomie et leur capacité à jouer un rôle moteur croissant, pleinement reconnu par les autres acteurs, dans la construction d'un tissu économique et social durable.

4. *Composantes.* Le Projet comprend les quatre composantes suivantes: (i) Petits aménagements fonciers; (ii) intensification des petites exploitations et valorisation de leurs productions; (iii) structuration des acteurs et leur mise en réseaux; et (iv) administration et suivi-évaluation.

4.1. Composante 1: Petits aménagements fonciers villageois

L'objectif de la composante est d'accroître la résilience des ménages, des exploitations et des villages dans la zone du Projet face aux aléas climatiques. Les activités à mener dans le cadre de cette composante sont les suivantes:

I. Aménagements

a) La réalisation d'aménagements de petits bas-fonds permettant une maîtrise partielle de l'eau essentiellement destinée à la production de riz. Il s'agira d'aménagements de types « Projet Riz Pluvial » (PRP-Taiwan), ou « Plan d'Action pour la Filière Riz » (PAFR-Union Européenne) selon les résultats du diagnostic préalable à l'aménagement. Au terme de cette composante, le Projet envisage aménager 6 000 ha, ce qui permettra de rendre accessibles des terres de bas-fonds à environ 24 000 ménages.

b) La réalisation d'aménagements de petits périmètres maraîchers villageois autour de points d'eau ou de puits maraîchers. Au terme de cette composante, le Projet envisage appuyer le développement d'environ 600 ha de nouveaux périmètres qui devraient permettre à environ 12 000 nouveaux ménages de pratiquer cette activité.

c) La réalisation d'aménagements individuels ou collectifs de parcelles agricoles et récupération de terres dégradées par des techniques de conservation des eaux et sols (« CES ») et la défense et restauration des sols (« DRS ») telles que les « zai », les demi-lunes, les cordons pierreux, les digues filtrantes, etc. Le Projet appuiera le traitement d'environ 15 500 ha à l'aide de ces techniques. Le nombre de ménages touchés par ces techniques de récupération de terres dégradées devrait être supérieur à 15 000. Il s'agira essentiellement de ménages déjà établis.

d) La récupération de terres dégradées à vocation sylvo-pastorale ou agricole par des techniques mécaniques et/ou biologiques. Le Projet appuiera le traitement d'environ 5 000 ha à l'aide de ces techniques.

La maîtrise d'ouvrage des aménagements les plus simples sera assurée directement par les bénéficiaires. Pour les aménagements les plus complexes, le Projet fera recours à des prestataires chargés de la maîtrise d'ouvrage.

II. Volet Foncier

e) La diffusion et vulgarisation, sous l'orientation méthodologique de la Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (« DGFORMR ») et des textes juridiques et administratifs auprès des acteurs clés du Projet.

f) L'appui en matière de foncier aux promoteurs des aménagements fonciers soutenus par le Projet.

g) La mise en place de Commissions Foncières Villageoises dans les villages où les aménagements seront réalisés.

h) L'appui nécessaire aux bénéficiaires du Projet lors de leur participation à l'Observatoire de l'Évolution des Pratiques Sociales en Matière de Foncier.

4.2. Composante 2: Intensification des petites exploitations et valorisation de leurs productions

L'objectif de la composante est de promouvoir : une intensification et diversification des activités agricoles et de l'élevage, une valorisation des productions agro-sylvo-pastorales «vertueuses» en termes d'environnement et la reconstitution et la gestion durables des ressources naturelles. Les objectifs de la composante sont structurés autour des deux sous-composantes suivantes.

4.2.1. *Sous-composante 1 : Renforcement de l'offre de services d'appui-conseil.*

L'objectif de la sous-composante est de renforcer l'offre de services d'appui-conseil fournie par des prestataires d'appui-conseil associatifs, publics ou privés aux populations cibles dans les domaines de: (i) la diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des terres, (ii) la gestion technico-économique des exploitations familiales et, (iii) l'assistance aux porteurs de micro-projets soutenus par le Fonds d'Appui. Les activités à mener dans le cadre de cette sous-composante sont les suivantes:

i) Le financement d'un nombre limité de fournisseurs d'appui-conseil associatifs (opérateurs privés, organisations non-gouvernementales) ou privés recrutés sur appel à propositions par les Chambres régionales d'agricultures (« CRA »). Ce financement peut viser les moyens de transport, l'équipement, les coûts de personnel et les autres coûts d'intervention.

ii) L'appui des institutions spécialisées publiques, parapubliques ou mixtes souhaitant intervenir en partenariat avec des opérateurs privés dans le domaine de l'appui-conseil. Ces appuis seront mobilisés à la demande pour des opérations concrètes et pourront porter sur le financement de petits équipements, du matériel et des coûts directs d'intervention.

iii) L'assistance au montage et à l'opération d'un nombre limité de réseaux thématiques et collaboratifs durables tournés vers l'innovation, associant des acteurs

de nature différente, dont obligatoirement des organisations rurales issues des populations cibles.

4.2.2. Sous-composante 2 : Appui aux initiatives locales de développement de la production agricole, de l'élevage ou de la valorisation des ressources naturelles.

L'objectif de la seconde sous-composante est d'appuyer l'émergence et la pérennisation d'activités économiques nouvelles mises en œuvre par les populations cibles ou ayant un impact positif direct sur leurs petites exploitations agricoles. Les activités à mener dans le cadre de cette sous-composante sont les suivantes :

- i) L'établissement d'un Fonds d'Appui au démarrage d'activités innovantes dans le contexte local. Le Fonds d'Appui va contribuer, par le biais de dons aux bénéficiaires du Projet, à couvrir les coûts de formation, d'installation d'équipements et de dotation initiale en intrants. Les domaines d'intervention du Fonds d'Appui porteront sur l'agriculture, l'élevage et la valorisation des ressources naturelles. Les procédures du Fonds d'Appui seront décrites dans le Manuel de mise en œuvre du Projet.
- ii) La fourniture des ressources nécessaires à l'opérationnalisation de ce fonds.

4.3. Composante 3: Structuration des acteurs et mise en réseau

Cette composante sera structurée autour de trois sous-composantes.

4.3.1. Sous-composante 1: Renforcement des capacités des populations cibles, des organisations rurales et élus municipaux.

Les activités à mener dans le cadre de cette sous-composante sont les suivantes :

- i) L'alphabétisation fonctionnelle. Le Projet veillera à la dispensation de modules de Formations Techniques Spécifiques (« FTS »). Le groupe cible de ce type de formation sera constitué en majorité de femmes. Le Projet visera en outre, par les FTS, les jeunes récemment déscolarisés afin de lutter contre les tendances de déperdition post scolaire des connaissances. En outre, le Projet appuiera la constitution par des organisations rurales de petites «bibliothèques techniques» à l'échelle villageoise, en vue de capitaliser toutes les innovations et savoir-faire qui ont été développés au niveau national.
- ii) Le déploiement d'une stratégie IEC par la diffusion de thèmes généralistes centrés sur le genre, l'hygiène, la nutrition, le droit et la citoyenneté, etc., mais aussi de thèmes plus en relation avec les activités du Projet, dont notamment, le régime foncier et les techniques de production, etc. Le Projet appuiera la mise en place à l'échelle villageoise de binômes femme/homme «Points Focaux/relais IEC (PFIEC)» et facilitera leur accès au matériel pédagogique disponible sur les thèmes généralistes et thèmes plus spécifiques au Projet. Sur ces bases, les PFIEC seront chargés d'animer des causeries/débats, des groupes d'écoute des émissions radio et de servir de relais pour la diffusion des savoirs liés aux activités appuyées par le Projet.
- iii) Appuis aux organisations rurales. Le Projet interviendra directement auprès des Comités villageois de développement (« CVD ») et les Unions socioprofessionnelles aux échelles communales, provinciales et régionales afin de réaliser des activités de sensibilisations, d'animations, de formations/conseils et de petites dotations initiales en matériels et fournitures de bureau (registres, archivage des documents, etc.). Le Projet va également appuyer l'organisation de concertations locales et la réalisation de sensibilisations et de formations destinées aux élus municipaux sur des thèmes directement liés au Projet.

4.3.2. *Sous-composante 2 : Appui institutionnel aux Chambres Régionales Agricoles (« CRA »).*

Les activités à mener dans le cadre de cette sous-composante sont les suivantes :

(i) Le renforcement institutionnel des trois CRA dans la zone du Projet. Le Projet va appuyer les fonctions statutaires des CRA en formation et communication, appui à l'organisation des producteurs, programmation, planification, organisation et mise en œuvre des services rendus par les CRA à leurs membres et suivi-évaluation. Le Projet prendra en charge la rémunération des six techniciens qui seront affectés aux CRA et leur dotation en véhicule (un véhicule par CRA), en équipements et en moyens d'opération et de fonctionnement. Ces techniciens seront chargés de l'opérationnalisation des appuis fournis dans le cadre des composantes 2 et 3 du Projet et mises en œuvre par le canal des CRA.

(ii) La création d'une capacité opérationnelle des CRA à l'échelle provinciale. Le Projet appuiera les CRA à étendre leurs activités à l'échelle provinciale (12 provinces) par la mise en place, au niveau de chaque province, d'un binôme d'animateurs comprenant une femme et un homme, dotés de la logistique nécessaire dont un véhicule par province. Ces binômes seront chargés de servir de relais à la CRA pour l'ensemble de ses activités à l'échelle de la province.

(iii) Le renforcement de la mise en réseau des CRA. Le Projet financera un budget utilisable pour chacune des trois CRA de la zone du Projet pour des actions menées en partenariat avec d'autres CRA.

(iv) Le renforcement des capacités de gestion administrative et financière des trois CRA, mais aussi du Bureau National des CRA. Le Projet appuiera le renforcement des capacités de comptabilité, gestion administrative et financière des trois CRA de la zone du Projet, mais aussi du Bureau National des CRA (« BN/CRA »), afin de parvenir à doter les CRA et le BN/CRA d'une capacité de gestion budgétaire. Les activités du Projet vont viser des formations, du conseil, des équipements et logiciels (manuels de procédures, système comptable général, analytique et budgétaire, etc.), des coûts de personnel, mais aussi les audits externes annuels (comptables et institutionnels) des trois CRA et du Bureau National des Chambres Régionales d'Agriculture (« BN/CRA »).

4.3.3. *Sous-composante 3 : Appui institutionnel aux Directions Régionales (« DR »).*

Au terme de cette sous-composante, le Projet va renforcer la capacité des DR du MAH, du MRA et du MEDD à assumer des fonctions régaliennes en relation avec les objectifs et les activités du Projet. L'appui du Projet va ainsi porter sur la fourniture d'équipements, y compris des véhicules, des formations et des prestations externes de services d'expertise techniques.

4.4. Composante 4: Gestion du Projet et Suivi-Évaluation

Une Unité de Gestion du Projet (« UGP ») sera initialement constituée par arrêté du MAH. L'UGP sera dirigée par un Coordonnateur appuyée par quatre chefs de cellules: (i) aménagements, (ii) économie agricole, (iii) administration et finances et (iv) suivi-évaluation. L'UGP sera composée des cadres principaux suivants: le Coordonnateur de l'UGP, le Responsable de la cellule aménagements, le Responsable de la cellule économie agricole, le Responsable administratif et financier et le Responsable de suivi-évaluation. L'UGP sera appuyée par un personnel de soutien nécessaire au Projet. Le Bénéficiaire mettra à la disposition du Projet un contrôleur interne dont la rémunération sera prise en charge par le Bénéficiaire. Par la suite, une fois que le Projet aura démarré, la nécessité de

recruter un responsable en communication et gestion des savoirs sera évaluée par le Projet en accord avec le FIDA. Enfin, lorsque l'intégration du Projet dans les mécanismes prévus pour la mise en œuvre du Programme National pour le Secteur Rural (« PNSR ») du Bénéficiaire sera réalisée, la cellule aménagements sera intégrée au Sous-programme Développement Durable de l'Hydraulique Agricole (« PDDHA ») du MAH et les autres cellules seront intégrées au Sous-programme de Promotion de l'Économie Agricole (PPEA) du MAH.

Le Projet prendra en charge les coûts d'équipement et de fonctionnement de l'UGP, ainsi que ceux des cellules de l'UGP une fois qu'elles seront intégrées dans les Sous-Programmes du MAH. En particulier, le Projet fournira, pour faciliter le suivi et la supervision du Projet, un appui logistique aux points focaux du Projet au sein des Ministères techniques en charge du PNSR (Directions des Études et de la Planification- « DEP »), du Ministère de l'Économie et Finances (Direction de la Coordination et de l'Évaluation des Investissements publics- « DCEI ») et du Secrétariat Permanent à la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (« SP/CPSA »).

II. Dispositions relatives à l'exécution

5. Agent principal du Programme

5.1. *Désignation.* Le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique (« MAH »), en sa qualité d'Agent principal du Projet, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Projet. Il assure à ce titre la coordination et la supervision générale du Projet, en lien avec les priorités nationales, et la tutelle technique du Projet.

6. Comité de pilotage du Projet (« CP »)

6.1. *Établissement.* Le CP sera constitué par arrêté du MAH. Il se réunira en séance ordinaire deux fois par an et en séance extraordinaire si cela est nécessaire.

6.2. *Composition.* Le CP sera présidé par le Secrétaire Général du MAH et sera composé des représentants suivants:

- Quatre représentants du Bénéficiaire, dont un représentant par ministère du secteur rural (MAH, MEDD, MRA) et un représentant du MEF;
- Trois membres élus des CRA;
- Des représentants des Organisations Professionnelles Agricoles (1 représentant national et 2 représentants par régions dont 3 femmes);
- Deux représentants des professionnels de la microfinance en tant qu'observateurs;
- Deux représentants de l'Association des Régions et de celle des Municipalités; et
- Un membre mandaté par le Secrétariat Permanent à la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles.

Une fois que le dispositif de mise en œuvre du Projet sera intégré dans celui du Programme National pour le Secteur Rural du Bénéficiaire, la composition du CP sera révisée en accord avec le FIDA.

6.3. *Responsabilités.* Le CP assure la supervision opérationnelle du Projet. À ce titre, le CP aura pour rôle d'examiner et d'approuver les rapports annuels d'exécution, d'approuver les PTBA et de veiller à la cohérence du Projet et des PTBA avec les politiques nationales, les programmes, les projets ainsi que les activités des autres

partenaires nationaux. Le CP se réunira deux fois par an pour valider les PTBA et apprécier la mise en œuvre du Projet.

7. Unité de gestion de Projet (« UGP »)

7.1. *Établissement et Responsabilités.* Initialement, le MAH créera une Unité chargée de Gestion du Projet (« UGP ») dotée de l'autonomie de gestion administrative et financière créée au sein de l'administration établie à Ouagadougou et fonctionnant selon les règles de gestion axée sur les résultats. L'UGP aura la responsabilité de la coordination des activités du Projet, à savoir: a) la préparation, la coordination et le suivi de l'exécution des plans de travail et budgets annuels consolidés; b) la supervision générale de la mise en œuvre des activités du Projet; c) le suivi et l'évaluation de la performance du Projet; d) la gestion des ressources financières et humaines du Projet; et e) les passations de marchés. L'UGP établira des cahiers de charges et elle signera des contrats de performances avec les prestataires de service précisant les activités à mener, les résultats attendus, les obligations et les droits de chaque partie, des délais clairs, les échéances pour soumettre les rapports et les indicateurs de suivi et évaluation.

8. Intégration du Projet dans le Programme National pour le Secteur Rural (« PNSR ») du Bénéficiaire

8.1 *Composition.* Une fois les mécanismes de mise en œuvre du Programme National pour le Secteur Rural du Bénéficiaire mis en place, le Bénéficiaire et le FIDA décideront d'un commun accord de la date et des modalités précises de l'évolution du dispositif institutionnel et de mise en œuvre du Projet. Dans ce cadre, le Projet sera rattaché à deux sous-programmes mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique: (i) le Sous-Programme de Développement Durable de l'Hydraulique Agricole (« PDDHA ») et (ii) le Sous-Programme Promotion de l'Économie Agricole (« PPEA »). Ainsi, lorsque l'intégration du Projet sera réalisée, la cellule « aménagements » de l'UGP sera intégrée au Sous-programme PDDHA du MAH et les autres cellules (économie rurale, administration et finances, suivi-évaluation) et la Coordination de l'UGP seront intégrées au PPEA du MAH.

8.2 *Responsabilités.* Les responsables des cellules seront placées sous l'autorité du responsable de chacun des deux sous-programmes. Les cellules, en fonctionnant selon les règles de gestion axée sur les résultats, seront dotées, par rapport au sous-programme, d'une autonomie équivalente à celle dont elles jouissent dans le cadre de l'UGP. La Coordination du Projet continuera à assumer, par rapport aux cellules intégrées au sein des deux sous-programmes, ses responsabilités de la coordination des activités du Projet.

9. Mise en œuvre

9.1. *Approche.* Dans toutes ses approches, actions, modes d'organisation et de mise en œuvre, le Projet appliquera un principe général de subsidiarité qui privilégiera les échelles plus « locales » par rapport aux plus « globales ». L'exécution des activités du Projet se réalisera sur la base des deux principes de la subsidiarité et du partenariat.

9.2 *Partenariat.* La mise en œuvre de nombreuses activités du Projet seront confiées aux CRA et au BN/CRA selon des modalités définies par une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée entre l'Agent principal du Projet et les CRA et approuvée par le Fonds. A travers cette convention, l'Agent principal du Projet délèguera aux CRA la maîtrise d'ouvrage pour l'intégralité des : (i) volets appui au renforcement de l'offre d'appui-conseil et le processus de sélection des micro-projets dans le cadre du fonds d'appui (composante 2) et (ii) volets d'alphabétisation, d'IEC, d'appuis aux organisations rurales et professionnelles agricoles et appuis aux CRA (composante 3). Progressivement, en fonction notamment du développement et des performances de

chaque CRA (et du BN/CRA), l'ensemble des activités du Projet qui rentrent dans le mandat des CRA pourront leur être confiées.

9.3 *Prestataires de services.* Le Projet pourra recourir à la sous-traitance pour l'exécution de certaines activités, à travers les prestataires de services relevant du secteur associatif, public et privé. À cet effet, Le Coordonnateur de l'UGP établira des cahiers de charges et signera des contrats de performances avec les prestataires de service en précisant les activités à mener, les résultats attendus, les obligations et les droits de chaque partie, les délais d'exécution, les échéances pour soumettre les rapports et les indicateurs de suivi-évaluation.

10. Le Manuel d'exécution du Projet

10.1. *Préparation du Manuel.* L'Agent principal du projet valide un Manuel d'exécution du Projet, lequel comprendra notamment, sans restreindre la portée générale:

- a) la mise en place de mesures concrètes permettant d'assurer la transparence, la gouvernance, incluant les principes de bonne et efficace gestion du Projet, le suivi indépendant et la participation des bénéficiaires aux activités du Projet;
- b) la description des postes du personnel de l'UGP du Projet et des tâches y afférentes; et
- c) une première ébauche des modalités pour la passation des marchés et la gestion administrative, financière et comptable du Projet qui seront élaborées plus amplement dans le Manuel de procédures administratives, comptables et financières du Projet.

10.2. *Approbaton.* L'Agent principal du Projet adresse le Manuel d'exécution du Projet au Fonds pour commentaires et approbation.

11. Le Manuel de procédures administratives, comptables et financières du Projet

11.1. *Préparation du Manuel.* L'Agent principal du projet valide un Manuel de procédures administratives, comptables et financières du Projet, lequel comprendra les modalités pour la passation des marchés et la gestion administrative, financière et comptable du Projet.

11.2. *Approbaton.* L'Agent principal du Projet adresse le Manuel de procédures administratives, comptables et financières du Projet au Fonds pour commentaires et approbation.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du don. a)* Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du don ainsi que le montant don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du don (exprimé en DTS)	Pourcentage*
1. Génie Civil	10 650 000	72%
2. Equipements et matériels	1 150 000	70%
3. Services	13 600 000	75%
4. Fonds d'Appui	2 560 000	75%
5. Salaires et indemnités	1 350 000	75%
6. Fonctionnement	960 000	75%
Non alloué	2 930 000	
TOTAL	33 200 000	

*Les pourcentages indiqués ci-haut s'appliquent intégralement à l'ensemble des dépenses à financer sur les ressources provenant du don par catégorie de dépenses. Le reliquat des dépenses pour chaque catégorie de dépenses sera financé par la contribution du Bénéficiaire et des bénéficiaires du Projet.

2. *Coûts de démarrage.* Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage afférents à la catégorie Services encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalant à 200 000 USD.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du don si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. *Suivi et Évaluation (« S&E »)*

Le Projet établira, dans un délai raisonnable ne dépassant pas une année à compter de l'entrée en vigueur du Projet, un système de S&E performant, conforme aux exigences de S&E du MAH et aux systèmes de gestion des résultats fondé sur l'impact (« SYGRI ») du FIDA, et contribuant au système de S&E et de gestion des savoirs et des connaissances déjà mis en place au Burkina Faso par l'ensemble des projets en cours.

Le système sera fondé sur:

- a) un *suivi interne permanent*, pour suivre la mise en œuvre du cadre logique du Projet, des activités prévues aux PTBA et l'atteinte des résultats attendus. Il constitue une responsabilité première de l'Agent principal du Projet, de l'UGP, des bénéficiaires directs et des prestataires de services exécutant les activités;
- b) des *évaluations internes périodiques* qui sont de la responsabilité de l'UGP, des bénéficiaires à travers l'organisation d'ateliers de S&E participatifs et d'enquêtes annuelles menées dans le cadre du réseau des observatoires existants, pour chaque pôle de développement agricole;
- c) des *missions de supervision et de suivi* mandatées par le FIDA et le MAH et auxquelles participeront les autres ministères concernés; et
- d) des *évaluations externes périodiques* incluant des enquêtes de référence menées au début du Projet, des études d'impacts socio-économiques, des revues en cours et en fin de Projet, et des évaluations thématiques ponctuelles suivant les besoins identifiés par l'UGP et les missions de supervision directes.

2. *Recrutement.* La sélection des cadres du Projet se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale selon les procédures actuelles du Bénéficiaire, excluant toute discrimination. Les contrats seront établis conformément à la législation en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Le recrutement des cadres principaux du Projet, soit le Coordonnateur de UGP, le Responsable administratif et financier, le Responsable de suivi-évaluation, le Responsable de la cellule aménagements et le Responsable de la cellule économie agricole; et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire.

3. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Cependant, le Bénéficiaire s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes dans le cadre du Projet.

Cadre logique

Objectifs/Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables (SYGRI**)	Moyens de vérification	Risques/Hypothèses
1. Objectif global			
Les revenus de 40 000 ménages ruraux les plus pauvres du Nord, Centre-Nord et Est du Burkina Faso augmentent globalement de 18 millions d'USD par an et les conditions de vie de ces ménages sont améliorées	<p>Valeur de la production additionnelle par an</p> <p>Prévalence de la malnutrition chronique des enfants < 5 ans** Scénario de base (SB): Centre Nord (CN) 28,7%, Nord (N), 38,3%, Est (E) 42,8%</p> <p>Prévalence de l'insuffisance pondérale des enfants < 5 ans** SB: CN 23,6%, N 30%, E 35,5%</p> <p>Part des ménages touchés par l'insécurité alimentaire chronique ** SB: CN 38%, N 46%, E 31%</p>	<p>Etudes de cas et enquêtes par échantillonnage (SYGRI) réalisées par le projet, ou externes</p> <p>Statistiques Régionales de la Production Agricole</p>	<p>Aléas naturels <i>Potential avéré d'amélioration de la résilience par des techniques de CES/DRS simples et de petits aménagements fonciers</i></p> <p>Risque de trajectoires de développement produisant de l'exclusion sociale au sein des groupes vulnérables <i>Culture et volonté politique nationale d'inclusion sociale et de développement équilibré et équitable</i></p>
2. Objectif spécifique			
Les ruraux les plus pauvres, et notamment les femmes et les jeunes, construisent et renforcent leur autonomie et leur capacité à jouer un rôle moteur croissant, pleinement reconnu par les autres acteurs, dans la construction d'un tissu économique et social durable	<p>Efficacité de l'infrastructure de la production: <i>Nombre d'hectares supplémentaires cultivés**</i></p> <p>Efficacité: Promotion de politiques et institutions en faveur des pauvres: <i>nombre de personnes disposant d'un droit de jouissance garanti à long terme sur les ressources naturelles **</i></p> <p>Efficacité: Durabilité probable des groupes de production consolidés: <i>Nombre d'organisations de producteurs opérationnels/fonctionnels**</i></p>	<p>Cadre stratégique du secteur rural, politiques sectorielles, stratégies filières nationales et plus locales</p> <p>Activités des CA</p> <p>Statistiques</p> <p>Rapports projet</p>	<p>Difficulté du changement de paradigme en matière de mise en œuvre/responsabilité du développement, risques de résistances corporatistes au sein de l'appareil d'Etat et faible capacité initiale et éventail incomplet des nouveaux instruments et/ou acteurs</p> <p><i>Transition initiée depuis une dizaine d'années au plan national (décentralisation notamment) et dans le secteur rural (OP par filière, tenue d'Etats Généraux de l'Agriculture, CA, etc.)</i></p> <p><i>Constance de la ligne politique et stratégie de modernisation du secteur rural en cours (PNSR, analyse et réformes institutionnelles, etc.)</i></p> <p><i>Horizon temporel nécessaire</i></p>
3. Résultats			
Composante 1: Petits aménagements fonciers villageois			
6 000 ha de bas-fonds sont mis en culture, 600 ha de terres sont cultivés en maraîchage, 15 000 ha de terres (superficies additionnelles) sont récupérés et les femmes et les jeunes ont un accès plus durable à la terre	<p>Nombre d'aménagements réalisés**; qualité</p> <p>Nombre d'accords fonciers sur nouveaux aménagements**; qualité</p> <p>Nombre de femmes et jeunes bénéficiaires des accords fonciers sur les nouveaux aménagements</p>	<p>Enquêtes annuelles sur échantillon et études de cas</p> <p>Analyse des accords /ententes /pratiques foncières sur aménagements</p> <p>Registres des Services Fonciers Ruraux</p> <p>Rapports projet</p>	<p>Résistances à l'accès des populations cibles à des droits fonciers équitables et durables</p> <p><i>Qualité du processus participatif d'élaboration de la nouvelle législation foncière</i></p>
Composante 2: Intensification des petites exploitations et valorisation de leurs productions			

<p>40 000 ménages de 200 villages accèdent à l'appui-conseil, le fonds d'appui contribue à 2 000 microprojets, la production additionnelle annuelle est de 8 000 tonnes de céréales sèches, 25 000 tonnes de riz, 9 000 tonnes de tubercules et 16 000 tonnes de produits maraîchers</p>	<p>Nombre de personnes (H/F/J) ayant accès aux services de conseils offerts** ; qualité de l'appui-conseil</p> <p>Nombre de personnes (H/F/J) ayant accès au Fonds d'Appui**</p> <p>Accroissement et diversification de la production</p> <p>Amélioration des rendements</p>	<p>Enquêtes annuelles sur échantillon et études de cas</p> <p>Statistiques nationales et plus locales</p> <p>Suivi des prix et marchés</p>	<p>Difficulté pour l'accès physique aux marchés et dans le fonctionnement des filières</p> <p><i>Stratégies de développement des principales filières bien définies et en cours de mise en œuvre avec l'appui de nombreux partenaires</i></p> <p><i>Poursuite du développement des infrastructures de transports et de communications</i></p>
<p>Composante 3: Structuration des acteurs et mise en réseau</p>			
<p>Environ 17 000 personnes auront accès à une alphabétisation fonctionnelle, 250 villages auront accès au programme Information, Éducation, Communication et les organisations rurales/Comités Villageois de Développement appuyés à la demande</p> <p>Les 3 CRA seront renforcées dans les domaines opérationnels, administratifs et financiers et les 9 DR renforcées pour assumer leurs fonctions régaliennes</p>	<p>Nombre d'apprenants des cours d'alphabétisation (H/F/J)</p> <p>Nombre de personnes touchées par l' Information, Éducation, Communication (H/F/J)</p> <p>Nombre d'Organisations Paysannes (OP)/CVD , par village (situations initiales et évolutions au cours du temps)</p>	<p>Eventail et nombre d'acteurs limités et capacité de ceux-ci initialement très faible</p> <p>Mobilité des ressources humaines les plus compétentes</p> <p>L'Etat ne s'est pas encore doté de tous les instruments nécessaires pour jouer pleinement son rôle d'orientation et d'appui à la mise en place de ce nouveau paradigme</p> <p><i>Efficacité reconnue des stratégies basées sur le renforcement, l'organisation et la structuration de la «demande locale» pour provoquer la création d'une «offre locale de services» durable et la création/fixation de ressources humaines stables et compétentes (y compris entreprises et structures associatives ou parapubliques)</i></p>	